



Suspension de permis (moins d'un an de permis)

Par **landryb**, le **06/08/2019** à **09:55**

Bonjour,

Je me suis fait contrôler avec 0.53mg d'alcool dans le sang (mesure minimale retenue). Je suis en permis probatoire ça fera un an le 08/10/2019. J'ai eu une rétention de permis de 70h depuis dimanche 06h15. J'ai aucun antécédents donc je vais passer juste dans une petite salle au tribunal avec le procureur de ce que j'ai compris. Ma demande est la suivante : J'ai entendu parlé d'une lettre 48si indiquant la nullité du solde de points, quel est le délai de réception de cette lettre ? Est ce que mon permis va quand même récupérer ses deux points en octobre malgré cette suspension administrative. Pour recevoir cette lettre il faut avoir reçu l'amende je suppose et l'avoir payée. J'ai appris qu'au niveau administratif la perte de points est enregistrée entre 2 mois à 1 ans étant donné que je vais avoir deux points dans 2 mois. Et que j'ai toujours pas reçu d'amende, et que la décision de suspension n'a toujours pas été prise. Mon idée était de faire trainer les choses pour entre temps sauver mon permis en gardant deux points dessus.

Cordialement, merci de vos précisions